

SPA : chienne de comptabilité

— 14 juin 2002 à 23:56

Epingle pour gabegie, détournements et guerres internes, la Société protectrice des animaux évite la mise sous tutelle.

La Société protectrice des animaux ressemble à s'y méprendre à une véritable pétaudière. Des responsables qui s'accusent mutuellement de détournements, des querelles de pouvoir sans fin, le tout sur fond d'un nouveau rapport de la Cour des comptes qui met au défi la SPA de se remettre enfin dans le droit chemin, faute de quoi elle pourrait perdre sa Déclaration d'utilité publique (DUP), qui lui permet d'être exonérée d'impôts sur les dons et legs effectués en sa faveur.

Hier, la SPA a toutefois échappé à la mise sous administration judiciaire. Le tribunal de Paris, saisi en référé, a débouté Maryse Bousquet, ancienne responsable de l'antenne de Toulouse. Pour son avocat, Me Roland d'Ornano, qui a également porté plainte au pénal, «plus que de la fumée, il y a le feu à la maison». Pour lui, la nomination d'un administrateur provisoire devait permettre à la SPA de conserver sa DUP. Mais pas d'éviter une grande explication lors de son assemblée générale annuelle, le 29 juin prochain.

Avantage. L'actuel président, Serge Belais, vétérinaire parisien qui tente de mettre en application les recommandations de la Cour des comptes, connaît le risque : l'année dernière en assemblée générale, évoquant les «nombreux dysfonctionnements qui vont du détournement de fonds à la gabegie», il soulignait que, faute de réaction, la SPA «risquait» de perdre cet avantage fiscal. Déjà, en 1986, un rapport de l'Inspection générale de l'administration indiquait que les pouvoirs publics pourraient «envisager des mesures de rétorsion sévères». Il était précédé d'un premier rapport de la Cour des comptes évoquant des «risques de détournements de legs». L'un et l'autre n'ont été suivis d'aucun effet. Mais cette fois, seize ans plus tard, la SPA est au pied du mur.

L'association est l'un des principaux bénéficiaires de legs en France, principalement de la Côte d'Azur et de la région parisienne : entre 50 et 100 millions de francs par an. La direction nationale de la SPA, seule personnalité juridique déclarée, et les délégations locales, très jalouses de leur autonomie, se disputent le pactole comme des chiffonniers. Les secondes accusent la première de rétention : un récent prérapport de la Cour des comptes souligne ainsi que «la SPA a thésaurisé en sept ans 97 millions de francs de résultats cumulés.» Avec les réserves, sa cagnotte s'élève à 154 millions. «Ces sommes n'ont pas été affectées, ce qui tend à montrer que la SPA n'a pas de projet associatif.» Ainsi, le vœu de cette dame du sud de la France souhaitant financer un cimetière pour animaux n'a toujours pas été exaucé, huit ans plus tard.

La direction parisienne rétorque que les procédures doivent être scrupuleusement respectées, qu'elles sont nécessairement longues. En septembre 2000, un audit interne du service legs indiquait que si «la gestion administrative répond aux contraintes légales, la gestion financière n'assure pas pleinement la transparence que les acteurs et les tiers sont en droit d'attendre». Pour l'essentiel, il s'agit d'amateurisme associatif, mais l'accumulation de petits manquements est telle qu'elle en devient suspecte. En réalité, la direction nationale se méfie surtout de plusieurs délégations, qui pratiquent elles aussi la rétention de fonds : certaines encaissent directement des legs, sans en avoir le droit, ouvrent des comptes bancaires en leur nom et dans le dos du siège (180 au total).

Héritage. La Cour des comptes s'est longuement penchée sur le «legs Canourgues» encaissé par la délégation du Var : outre une propriété à Ollioules d'une valeur de 1,5 million de francs, près de 700 000 francs d'avoirs bancaires. En 1995, quatre ans après le décès d'Henri Canourgues, Paris recevait sans aucune explication un versement de 26 088 francs, censé représenter 5 % de l'héritage, le solde étant viré sur le compte de la délégation varoise «irrégularité grave» souligne la Cour, dont les travaux n'ont toujours pas été rendus officiellement publics. Une partie des fonds fera un aller-retour sur le compte d'un responsable aimant cumuler les casquettes : trésorier de la délégation, exécuteur testamentaire de Canourgues, ancien clerc chez le notaire chargé de la succession, maire adjoint d'Ollioules... La cour relève que les meubles de propriété ont été vendus «à des proches, famille, amis, membres de la délégation». Y compris à Jacqueline Faucher, présidente de la SPA jusqu'en octobre 2000 avant d'être poussée vers la sortie. Quant à la maison qui devait servir de refuge,

la Cour indique que «Mme Faucher détient seule les clés de la propriété. Située à quelques kilomètres de son domicile, elle en est la seule utilisatrice». Les responsables locaux de la SPA se retranchent derrière le refus du maire d'Ollioules (dont l'adjoint est le cumulard précédemment évoqué) d'autoriser l'installation d'un refuge. Lors d'un conseil d'administration de la SPA évoquant «les graves dysfonctionnements» de la délégation du Var, Jacqueline Faucher, encore présidente, avait quand même demandé au directeur de rembourser un prêt de 200 000 francs qu'il avait accordé à un ami sur les fonds de la SPA.

Paris n'est pas en reste. Au célèbre refuge de Gennevilliers, un «système de corruption» a été découvert en 1994 par une enquête interne : vols divers et surfacturation de nourriture. Rappelant que «la SPA est là pour aider les animaux, pas pour favoriser des intérêts particuliers», l'association a fait le ménage et porté plainte. Serge Belais indique aujourd'hui qu'il procède ainsi à la moindre occasion.

Démission. Il en faudra plus pour calmer le jeu. Un administrateur vient de démissionner avec fracas : «Le CA est un lieu où les jeux de pouvoir ont pris plus d'importance que la réflexion sur la protection animale.» Un autre dénonce par lettre : «Le refus des règles démocratiques met l'association en péril, c'est la porte ouverte à toutes les dérives.»

Le système est en effet bien verrouillé. L'article 4 des statuts de la SPA permet au conseil d'autoriser ou non les candidatures. Résultats, ses membres sont cooptés. En 2001, l'AG a été invitée à valider un vote secret du CA passant outre le refus d'une précédente AG d'entériner une nomination... Cette année, Serge Belais a promis d'en finir : il y aura plus de candidats que de sièges et l'on pourra voter par correspondance. Une première.

http://www.liberation.fr/societe/2002/06/14/spa-chienne-de-comptabilite_406934